

**Amqui, le  
7 novembre 2016**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 7 novembre 2016 à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui.

Sont présent(e)s :

M. Gaëtan Ruest, ing., maire  
Mme Paule Lévesque, conseillère, district n° 1  
M. Pierre D'Amours, conseiller, district n° 2  
Mme Diane Arbour, conseillère, district n° 3  
M. Égide Charest, conseiller, district n° 4  
M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5  
M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 6

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présent(e)s :

M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier  
M. Frédéric Desjardins, greffier et directeur de l'urbanisme  
M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs  
M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics  
M. Antonin Michaud, directeur du développement économique

**N° 2016-xxx**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'adoption de l'ouverture de la séance est proposée par M. Richard Leclerc, appuyée par M. Égide Charest à 20 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx**

### **ORDRE DU JOUR**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Diane Arbour, appuyée par M. Pierre D'Amour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx**

### **PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2016 – ADOPTION**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2016 est approuvé, tel que rédigé, sur une proposition de M. Richard Leclerc, appuyée par M. Pierre D'Amour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR DE COURTS SUJETS NON MENTIONNÉS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE**

Une période de 15 minutes maximum est prévue pour que les citoyennes et les citoyens puissent poser des questions ou faire des commentaires sur de courts sujets qui ne sont pas prévus à l'ordre du jour de la présente séance.

Les autres questions et commentaires devront être traités à la

période générale de questions, à la fin de la séance du conseil.

M. Rodrigue Boulianne, accompagné de M. Gilles Michaud, mentionne que le 24<sup>e</sup> congrès annuels des clubs Lions du district U-3 se tiendra à Amqui les 26, 27 et 28 mai 2017, un évènement qui accueillera 350 personnes.

Comme M. Boulianne désire offrir un album couleur aux participants, il demande à la Ville une participation financière.

M. Gaétan Ruest se réjouit de la tenue de l'évènement et invite M. Boulianne à remettre sa demande de dons à M. Frédéric Desjardins, greffier et directeur de l'urbanisme.

### **CORRESPONDANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2016**

Le greffier dépose un document synthèse des principales correspondances reçues au cours du mois d'octobre 2016.

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GESTION FINANCIÈRE**

**N° 2016-xxx**

#### **Liste des comptes au 7 novembre 2016**

Il est proposé par Égide Charest  
appuyé par Normand Boulianne

d'approuver la liste des comptes au 6 septembre 2016, telle que présentée par M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier, pour la somme de **neuf cent trente quatre mille dollars et quatre vingt trois cents** ( 934 730,83\$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx**

#### **Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017 – Adoption**

Considérant qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Considérant que le greffier doit donner un avis public du contenu du calendrier et de tout changement apporté à celui-ci;

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Leclerc  
appuyé par Mme Paule Lévesque

que le calendrier suivant des séances ordinaires du conseil de la Ville d'Amqui pour l'année 2017 soit adopté et que le début des séances du conseil soit fixé à 20 heures :

Lundi 16 janvier 2017	20 heures;
Lundi 6 février 2017	20 heures;
Lundi 20 février 2017	20 heures;

Lundi 6 mars 2017	20 heures;
Lundi 20 mars 2017	20 heures;
Lundi 3 avril 2017	20 heures;
Mardi 18 avril 2017	20 heures;
Lundi 1er mai 2017	20 heures;
Lundi 15 mai 2017	20 heures;
Lundi 5 juin 2017	20 heures;
Lundi 19 juin 2017	20 heures;
Lundi 3 juillet 2017	20 heures;
Lundi 7 août 2017	20 heures;
Mardi 5 septembre 2017	20 heures;
Lundi 18 septembre 2017	20 heures;
Lundi 2 octobre 2017	20 heures;
Lundi 20 novembre 2017	20 heures;
Lundi 4 décembre 2017	20 heures;
Lundi 18 décembre 2017	20 heures.

que le greffier donne avis public du calendrier adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx      Dépense fonds de roulement – Affectation**

Il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par M. Richard Leclerc

d'autoriser le financement d'une somme de 20 000 \$ par le fonds de roulement en 2016 en paiement partiel des honoraires relatif au plan d'intervention de la Ville d'Amqui confectionné par le service de génie de la MRC.

**N° 2016-xxx      Travaux au Camping d'Amqui inc. – Décompte progressif n°2 – Acceptation**

Il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par Mme Paule Lévesque

d'accepter le décompte progressif des coûts n° 2 dans le cadre des travaux réalisés au Camping d'Amqui inc. pour la somme de 351 125,63 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx      Travaux au Camping d'Amqui inc. – Modification des honoraires pour services professionnels par SNCLAVALIN**

Il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par M. Richard Leclerc

d'accepter la modification de l'offre de service de SNC Lavalin où s'ajoute 140 heures de surveillance des travaux d'électricité, soit une augmentation de 12 600 \$ (140h X 90\$/h).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

**Rouge FM – Plan médiatique 2017 – Acceptation**

Il est proposé par M. Normand Boulianne  
appuyé par Mme Diane Arbour

d'accepter le Plan Média 2017 déposé par Rouge FM pour la somme de 8 390 \$, plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx Demande du regroupement pour un Québec en Santé – Appui de la Ville d'Amqui**

Considérant qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

Considérant que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux pour 2016-2017.

Considérant que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

En conséquence,

il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

De signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnement favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et Québécoises.
  - a. Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
  - b. Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. D'investir les revenus dans la mise en oeuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de tous les Québécoises et Québécois;

pour et au nom de la Ville d'Amqui

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

**Demande à la CPTAQ – Projet d'aliénation et de lotissement pour un projet de production d'œufs – Lot 3 413 389 du cadastre du Québec – Modification de la résolution numéro 2016-424**

Considérant que le conseil municipal a adopté le 6 septembre 2016 la résolution n° 2016-424 par laquelle la Ville appui une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ afin de procéder au lotissement et à l'aliénation de 5 000 mètres carrés du lot 3 413 389 du Cadastre du Québec afin d'en effectuer la vente d'une partie pour compléter un projet de construction d'un poulailler.

Considérant qu'une erreur s'est glissée et que le lot 3 413 389 a été identifié comme le lot 3 413 692;

Considérant que la CPTAQ demande à la Ville de corriger la résolution numéro 2016-424 préalablement au traitement de la demande;

En conséquence,

il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par Mme Paule Lévesque

de modifier le 2<sup>e</sup> *considérant* de la résolution n° 2016-424 de la façon suivante : « Considérant que cette demande vise à obtenir l'autorisation de procéder au lotissement et à l'aliénation de 5 000 mètres carrés du lot 3 413 389 du Cadastre du Québec; ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

**Suivi et opération des étangs aérés et des postes de pompage – Offre de services de la MRC de La Matapédia – Acceptation**

Il est proposé par Égide Charest  
appuyé par Pierre D'Amour

d'accepter l'offre de service de la part du Service de génie de la MRC de La Matapédia pour le suivi et l'opération des étangs aérés et des postes de pompage de la Ville d'Amqui et ce, pour la somme d'environ 60 000 \$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx      Motion de félicitations à Diffusion Mordicus – Prix du Conseil des arts et des lettres du Québec**

Mme. Paule Lévesque, conseillère, propose qu'une motion de félicitations soit adressée à Mme Hélène Martin, présidente de Diffusion Mordicus Inc, et à son équipe, Pour l'obtention du *prix du CALQ pour le développement de publics et de marchés*, assorti d'un montant de 2000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx      Motion de félicitations au comité organisateur de la Coupe de l'est du 23 octobre 2016**

M. Richard Leclerc propose qu'une motion de félicitations soit adressée à Mme Marie-Christine Coulombe, coordinatrice du comité organisateur de la Coupe de l'est de patinage de vitesse du 23 octobre dernier et à son équipe de bénévoles pour la tenue de cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx      Motion de félicitations au comité organisateur du Championnat provincial scolaire de Badminton tenu du 22 au 24 avril 2016 à Amqui.**

M. Normand Boulianne propose qu'une motion de félicitations soit adressée à M. Claude Lavoie et son équipe du Championnat provincial scolaire de Badminton pour le prix obtenu dans la catégorie événement de l'année lors du Gala méritas sportif du Bas-Saint-Laurent (URLS) 2016 tenue à Rivière-du-Loup le 5 novembre dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RESSOURCES HUMAINES**

**N° 2016-xxx      Embauche de Mme Guylaine Boily en remplacement temporaire de Madame Lyne Lévesque au poste d'adjointe administrative au service des loisirs**

Il est proposé par M. Normand Boulianne  
appuyé par Mme Paule Lévesque

de confirmer l'embauche de Mme Guylaine Boily en remplacement temporaire au poste d'adjointe administrative au service des loisirs. Le remplacement a débuté le 27 octobre 2016 et est d'une durée indéterminée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx      Demande du MTMDET – Contournement de la circulation vers le Rang Couturval pour remplacement d'un ponceau – Autorisation de la Ville d'Amqui**

Considérant que le MTMDET remplacera un ponceau sur la Route de la Grande-Ligne à Saint-Léon-le-Grand;

Considérant que le MTMDET demande à la Ville l'autorisation de dé-

tourner la circulation par le rang Couturval durant la durée des travaux estimée à cinq semaines.

Il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par M. Richard Leclerc

d'autoriser le MTMDET à détourner la circulation de la Route de la Grande-Ligne à Saint-Léon-le-Grand vers le rang Couturval durant la durée des travaux estimée à cinq semaines à condition que le MTMDET soit responsable du nivellement de la route, qu'il contrôle le soulèvement de poussière et qu'il s'engage à remettre la route à l'état initial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'Eau potable, d'égout et des chaussées - Adoption**

Considérant que la Ville d'Amqui a pris connaissance du *Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées* déposé par le Service de génie de la MRC de La Matapédia le 25 octobre 2016;

Il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par Mme Diane Arbour

que le conseil de la Ville d'Amqui adopte le *Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx Mandat au Service de génie de la MRC de La Matapédia – Confection de l'appel d'offres de services professionnels d'ingénierie – Optimisation du réseau de distribution d'eau potable**

Il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par Mme Diane Arbour

de confier un mandat au Service de génie de la MRC de La Matapédia afin de procéder à la confection de l'appel d'offres de services professionnels d'ingénierie pour l'optimisation du réseau de distribution d'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx Appel d'offres sur invitation – Rang St-Guillaume – Analyse du sol – Adjudication du contrat – POINT REPORTÉ**

il est proposé par X  
appuyé par X

d'accepter la soumission de l'entreprise XXXXXXXX pour l'analyse de l'état du rang Saint-Guillaume en vue de sa réfection. Cette soumission est pour une somme maximale de XXXXXX \$, taxes incluses, elle est conforme et la plus basse reçue dans le cadre de l'appel d'offres à cet effet;

que la soumission produite par XXXXXXXX fait foi du contrat entre les parties.

Autre soumission reçue :

XXXXXXXX

XXXXXXXX \$, taxes en sus

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**N° 2016-xxx Programme réhabilitation du réseau routier local – Demande de travaux au MTMDET**

Considérant que la Ville d'Amqui a pris connaissance des modalités d'application du *Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)*;

Considérant que la Ville d'Amqui désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour laquelle la MRC de La Matapédia a obtenu un avis favorable du MTMDET;

Considérant que la Ville d'Amqui désire faire réaliser des travaux de reconstruction sur 685 mètres du Rang Saint-Guillaume;

Il est proposé par Mme Paule Lévesque  
appuyé par M. Égide Charest

que le conseil de la Ville d'Amqui autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**URBANISME**

Le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 18 octobre 2016 est déposé au conseil municipal par M. Pierre D'Amour.

**N° 2016-xxx Demande de dérogation mineure de M. Marc Talbot au nom de 9081-0607 Québec inc. – Lot 5 233 757 du Cadastre du Québec**

Considérant que la demande vise à autoriser un projet d'affichage d'une future station-service qui ne respecte pas les normes prescrites au *Règlement de zonage n° 613-05*;

Considérant que la présente demande respecte les dispositions du rè-



glement sur les dérogations mineures notamment quant aux dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation;

Considérant que le projet soumis par le demandeur semble être le type d'affichage utilisé par la bannière Shell;

Considérant que les dispositions du règlement de zonage qui ne peuvent être respectées sont réellement mineures et peu visible à l'œil nu;

En conséquence,

il est proposé par M. Pierre D'Amour  
appuyé par Mme Paule Lévesque

et résolu unanimement de recommander au conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation n° 2016-0481 de l'entreprise 9081-0607 Québec inc. à savoir :

- L'implantation d'une enseigne autonome de plus ou moins 8,94 mètres carrés, ce qui excède de 1,94 mètre carré la superficie maximale autorisée de 7 mètres carrés;
- L'installation de deux (2) enseignes appliquées sur la marquise projetée qui excéderont de 0,36 mètre la hauteur totale de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note : Aucun commentaire n'est adressé aux membres du conseil par les personnes présentes sur cette demande.

**N° 2016-xxx**

**Demande de la Société immobilière GP inc., lot 4 804 040 du Cadastre du Québec – Projet de modification d'une enseigne, bâtiment commercial situé au 30, boulevard Saint-Benoit Est**

Considérant que la Société immobilière GP inc. soumet un projet de remplacement d'une enseigne existante sur le bâtiment situé au 30, boulevard Saint-Benoit Est, plus précisément pour les bureaux de Mallette;

Considérant que ce projet est assujéti aux exigences de l'article 3.3.1 du *Règlement sur les PIIA (n° 617-05)*, secteurs d'intérêt commerciaux, auxquelles la zone 135 Cc est soumise;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le secrétaire du comité;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que ce projet satisfait très bien l'objectif du *Règlement sur les PIIA (n° 617-05)* traitant d'affichage;

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Leclerc  
appuyé par M. Normand Boulianne

et résolu unanimement de recommander au conseil municipal d'accepter ce projet d'affichage pour les bureaux de Mallette situés au 30, boulevard Saint-Benoit Est, en référence à la demande n° 2016-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

**Demande de Mme Marie-Pierre D'Anjou, lot 5 322 010 du Cadastre du Québec – Projet d'aménagement de terrain au 20-1 et 20-2, rue Étienne Levasseur**

Attendu que ce projet est assujéti aux exigences de l'article 3.2.1 du *Règlement sur les PIIA (n° 617-05)*, secteur de la côte de la rue de la Fabrique auxquelles la zone 112 Ha est soumise;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le secrétaire du comité;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que ce projet satisfait très bien l'objectif du *Règlement sur les PIIA (n° 617-05)* traitant des travaux d'aménagement en cour arrière des terrains en pente;

En conséquence,

il est proposé par M. Pierre D'Amour  
appuyé par M. Richard Lévesque

et résolu unanimement de recommander au conseil municipal d'accepter ce projet d'aménagement de terrain situé au 20-1 et 20-2 rue Étienne Levasseur, en référence à la demande n° 2016-0525.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

**Coopérative de solidarité socioculturelle la Matapédia – Cinéma figaro – Demande d'aide financière au Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif – Appui de la Ville d'Amqui**

Considérant qu'après un premier refus, la Coopérative de solidarité socioculturelle la Matapédia peut soumettre une nouvelle demande d'aide financière au *Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC)* d'ici le 18 novembre 2016 pour un projet d'amélioration du cinéma Figaro;

Considérant que le cinéma Figaro est un atout majeur pour le secteur culturel et touristique de la Matapédia et fait partie du patrimoine bâti de la Ville;

En conséquence,

il est proposé par Mme Paule Lévesque  
appuyé par M. Normand Boulianne

que la Ville d'Amqui donne son appui à la Coopérative de solidarité socioculturelle la Matapédia pour le dépôt d'une demande d'aide financière au financière au Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif pour un projet d'amélioration du cinéma Figaro.

**LOISIRS ET CULTURE**

**N° 2016-xxx      Demande du club de hockey collégial – Appui de la Ville d'Amqui**

Considérant que le CMEC s'emploie actuellement à élaborer un cahier de charges pour implanter un programme sport-étude au sein de son établissement;

Considérant les nombreuses retombées pour le milieu;

Il est proposé par M. Normand Boulianne  
appuyé par M. Pierre D'Amour

d'accorder, dans un premier temps, l'appui du conseil de la Ville au CMEC pour ce projet structurant pour Amqui et sa région. Dans un second temps, le conseil verra à positionner son aide financière selon le montage financier ainsi que les partenaires régionaux associés à cet évènement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

---

---

---

---

---

**N° 2016-xxx      Achat d'une publicité dans le guide touristique de l'ATR Gaspésie 2017-2018**

Il est proposé par [REDACTED]  
appuyé par [REDACTED]

de retenir une (2) pages régulières, de publicité dans l'édition 2017-2018 du guide touristique de l'Association touristique de la Gaspésie au coût de 10600 \$, plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

---

---

---

---

---

N° 2016-xxx

**Liste des dons et commandites au 2 novembre 2016**

Considérant que le Comité des dons à analyser les demandes suivantes lors de sa rencontre du 2 novembre 2016

Il est proposé par M. Normand Boulianne  
appuyé par Mme Paule Lévesque

d'approuver les dons suivants :

<b>DEMANDEUR</b>	<b>CAUSE</b>	<b>MONTANT ACCORDÉ</b>
Maison des familles de La Matapédia	Souper de Noël	1250 \$
Maison des familles de la Matapédia	Table vieillir en santé	Vin d'honneur pour 175 personnes
Club de motoneige de la Vallée de la Matapédia	Demande annuelle	200 \$
Opération Nez Rouge	Demande annuelle	200 \$
Centraide	Demande annuelle	200 \$
Nataqui	Équipement audio-visuel	1500\$ payable en 2017. Si le montant total prévu de 15626.18 \$ n'est pas recueilli, le montant verser correspondra à 9.6% du montant recueilli et investi dans le projet,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

**Fondation du Centre matapédien d'études collégiales –  
Renouvellement de l'entente**

Considérant que la Fondation du Centre matapédien d'études collégiales est un organisme de bienfaisance dont la mission est d'encourager et de promouvoir la performance, l'initiative et l'engagement aux plans académiques, culturel et sportif des étudiants en leur remettant des bourses. De plus, elle contribue à la réalisation de stages internationaux, des voyages éducatifs et autres projets à caractère entrepreneurial;

Considérant que la Fondation du CMÉC est convaincue qu'en valorisant et en favorisant la qualité de vie des jeunes qui poursuivent leurs études dans notre région, nous travaillons sur l'enracinement de ceux-ci et permettons ainsi de maintenir la vitalité de La Matapédia;

Considérant que la Fondation sollicite le milieu matapédien pour

financer son implication dans le développement du CMÉC;

Considérant que l'engagement de souscrire est d'une durée de trois (3) ans à compter de l'an 2017;

Considérant que dans le cadre de l'entente pour la période 2014 à 2016 la Ville a versé 3 513 \$ par année;

Considérant que dans le cadre de l'entente pour la période 2017 à 2019 la fondation demande le versement d'un montant annuel de 3739 \$;

Considérant que le Conseil municipal de la Ville d'Amqui considère qu'il y a lieu d'apporter son soutien à cette organisation.;

Par conséquent,

il est proposé par M. Pierre d'Amour  
appuyé par M. Égide Charest

que la Ville d'Amqui s'engage à donner à la Fondation du CMÉC une somme de 11 217 \$, laquelle somme sera payée en trois (3) versements égaux et consécutifs de 3 739 \$, le premier versement étant dû le ou au plus tard le 31 mars 2017;

que la Fondation du CMÉC s'engage à produire à la Ville d'Amqui une lettre de rappel pour le renouvellement annuel des deux (2) années subséquentes et la Ville s'engage à honorer cet engagement dès réception de l'avis;

d'autoriser, M. Frédéric Desjardins, greffier, à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui l'entente de renouvellement avec la Fondation du CMÉC pour une durée de trois (3) ans, commençant en 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx**

**Groupe de travail sur la berce du Caucase au Bas-Saint-Laurent le 10 novembre 2016 à Rimouski**

Il est proposé par M. Égide Charest  
Appuyé par M. Richard Leclerc

d'autoriser M. Jocelyn Couturier, inspecteur municipal, à participer au bilan de la saison 2016 du groupe de travail sur la berce du caucase au Bas-Saint-Laurent le 10 novembre 2016 à Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx**

**Forum touristique le 17 novembre 2016 à New Richmond**

Il est proposé par M. Égide Charest  
Appuyé par M. Normand Boulianne

d'autoriser M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs et M. Antonin Michaud, directeur du service du développement, à participer au forum récréotouristique « Tendances et performance » le 17 novembre

2016 à New Richmond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx      Formation « Abattage d'arbres manuel » les 15 et 16 novembre 2016  
à Causapscal**

Il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par M. Richard Leclerc

d'autoriser M. Steve Leclerc, col bleu, classe 1 au Service des travaux publics, à participer à la formation « Abattage d'arbres manuel » qui se tiendra les 15 et 16 novembre 2016, à Causapscal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx      Formation « Abattage d'arbres manuel » les 15 et 16 novembre 2016  
à Causapscal**

Il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par M. Richard Leclerc

d'autoriser M. Steve Leclerc, col bleu, classe 1 au Service des travaux publics, à participer à la formation « Abattage d'arbres manuel » qui se tiendra les 15 et 16 novembre 2016, à Causapscal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx      EXPO-FIHOQ 2016 les 16 au 18 novembre 2016 à Drummondville**

Il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par Mme Diane Arbour

d'autoriser Mme Paule Lévesque, conseillère, à participer à l'exposition annuel de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec qui se tiendra du 16 au 18 novembre 2016, à Drummondville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENNES  
ET DES CITOYENS**

Une période est réservée aux citoyennes et aux citoyens voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

**M. Raymond Bouchard,**

**PÉRIODE DE COMMENTAIRES POUR LES ÉLUS**

Une période est réservée aux élus voulant faire des commentaires sur différents sujets.

**N° 2016-xxx      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 9 h 50 sur une proposition de Mme Diane Arbour, appuyée par M. Normand Boulianne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Gaëtan Ruest, ing.  
Maire

---

Frédéric Desjardins, urbaniste  
greffier

---